

GROUPE HOSPITALIER CENTRE BRETAGNE

LIVRET D'ACCUEIL DE L'ENFANT

Ce livret appartient à

.....

Sommaire

Chapitre 1 : L'hôpital..... 4

Chapitre 2 : L'arrivée à l'hôpital..... 5

L'admission

Les documents à fournir

Chapitre 3 : L'équipe..... 6

Chapitre 4 : Le séjour..... 7

L'accueil dans le service

Le déroulement d'une journée type

Les soins et examens

Les règles de vie

Les loisirs (en pédiatrie)

Chapitre 5 : La sortie..... 11

La suite des soins

Votre avis nous intéresse

Chapitre 6 : Vos droits..... 12

La charte de l'enfant hospitalisé

Chapitre 7 : Jeux et coloriages..... 14

Conception graphique & crédit photos : Groupe Hospitalier Centre Bretagne
Crédit icônes : Freepik - Impression : BTS imprimerie

Ce livret a été édité par le Groupe Hospitalier Centre Bretagne
Centre Hospitalier Centre Bretagne - Kerio, 56920 Noyal-Pontivy
Tél. 02 97 79 00 00 - www.ch-centre-bretagne.fr



**BIENVENUE DANS LE
SERVICE PÉDIATRIE !**



Touris-moi
j'adore !!



3

L'HÔPITAL

Les enfants peuvent être accueillis et hospitalisés dans différents services de l'hôpital.

Les principaux services concernés sont :

Le service de pédiatrie se situe **Porte 1**

Il est divisé en 2 ailes :

- **La néonatalogie** : pouvant accueillir les nouveau-nés jusqu'à 28 jours, sa capacité d'accueil est de 4 bébés. Elle se compose de 3 chambres mère-enfant, d'une pièce avec 4 postes de surveillance et d'une salle de réanimation.
- **La pédiatrie** : pouvant accueillir 6 enfants de 29 jours à 18 ans, dont 2 lits attribuables à la pédopsychiatrie

Des consultations pédiatriques d'urgence sont assurées les après-midi en semaine, après appel téléphonique au secrétariat de pédiatrie. Une puéricultrice assure également des consultations les lundis, mardis matin, mercredis et vendredis.

Le service d'accueil des urgences

Il est ouvert 24/24h tous les jours de l'année. Il est conseillé d'appeler le 15 avant de se déplacer aux urgences. Des consultations les lundis, mardis matin, mercredis et vendredis.

Numéros de téléphone utiles

Standard de l'Hôpital :



02 97 79 00 00

Néonatalogie :



02 97 79 02 80

Pédiatrie :



02 97 79 02 81

Le service de chirurgie et l'unité de chirurgie ambulatoire (UMCA)

Chirurgie orthopédique, digestive, ORL...

La maternité

Elle accueille les nouveau-nés et leurs mères.



Toutes les informations sur les différentes spécialités et offres de consultations sont accessibles sur le site internet de l'hôpital : www.ch-centre-bretagne.fr



UMCA :



02 97 79 04 30

Département de chirurgie :



02 97 79 01 21

L'ARRIVÉE À L'HÔPITAL

L'admission

Pour assurer la meilleure prise en charge possible, une étape administrative est indispensable. En effet, lors de l'admission de l'enfant, il est impératif de fournir les documents cités ci-après. Selon votre mode d'admission (Urgences / Consultations), ces documents sont à remettre au service des urgences ou au service des admissions.

LES DOCUMENTS À FOURNIR

- **Votre carte de sécurité sociale (Vitale, CMU)**
- **Votre carte de mutuelle**
- **Votre carte d'identité**
- **La carte d'identité ou le passeport de l'enfant**
- **Le carnet de santé de l'enfant**
- **Ses résultats d'analyses, d'examens et traitements éventuels**
- **En cas de divorce, séparation ou placement, les justificatifs de droit de garde et/ou d'autorité parentale**

5

Le dossier médical partagé est votre carnet de santé numérique

Il permet aux professionnels de santé autorisés d'accéder aux informations utiles à votre prise en charge et de partager avec d'autres professionnels de santé des informations médicales vous concernant : vos antécédents, vos allergies éventuelles, les médicaments que vous prenez, vos comptes rendus d'hospitalisation et de consultation, vos résultats d'examens (radios, analyses biologiques...), etc...

Il s'agit d'un véritable carnet de santé toujours accessible et sécurisé. Pour être plus pratique, il est informatisé et vous en contrôlez l'accès. À part vous, seuls les professionnels de santé, avec votre accord peuvent le consulter (médecin, infirmier, pharmacien...). Si vous ne disposez pas d'un DMP, vous pouvez en demander la création en vous rendant sur le site : <https://www.dmp.fr/patient/creation> ou bien auprès de professionnels de santé habilités (ex : votre pharmacien, ...).

La décision d'hospitalisation est motivée par l'état de santé de l'enfant et par les soins qui doivent lui être apportés. L'accord des parents ou du représentant légal sera obligatoirement requise par le biais d'une autorisation de soins datée et signée et éventuellement d'une autorisation d'opérer.

Un bracelet d'identité sera posé à l'enfant à son arrivée. L'exactitude des nom, prénom et date de naissance doit être vérifiée avec les professionnels de santé.

L'ÉQUIPE

Dans les services qui est qui et qui fait quoi ?

Le pédiatre, chirurgien ou médecin spécialiste

Examine ton corps et/ou tes émotions, te soigne, te donne des conseils pour rester en bonne santé et, si besoin, te prescrit des médicaments, des examens complémentaires ou un traitement.

Les cadres de santé

Gère l'organisation de l'équipe soignante et reste à ta disposition ou celle de tes parents si vous rencontrez des problèmes durant votre séjour.

Les puéricultrices et infirmières

Elles dispensent les soins sur prescription médicale, exercent une surveillance constante et s'assurent des soins de bien-être et de confort. Elles vous conseillent toi et tes parents pour t'aider à rester en bonne santé.

Les auxiliaires de Puériculture

Elles collaborent avec les infirmières pour les soins quotidiens et la toilette. Elles assurent le service des repas, l'accueil dans le service et peuvent t'accompagner vers les différents lieux d'examens.

La secrétaire

Elle gère la partie administrative, ainsi que les prises de rendez-vous et les appels téléphoniques. Elle est présente du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Les brancardiers

Ils effectuent avec toi les différents trajets au sein de l'hôpital (bloc, radio, examens, consultation,...).

Les agents de service hospitalier

Ils assurent l'entretien des locaux.

L'assistante sociale

Elle conseille, oriente et vous soutient dans diverses démarches pour prévenir des difficultés sociales ou médico-sociales. Elle aide à mettre des actions en place.

L'équipe de liaison pédopsychiatrique

Elle se compose d'un pédopsychiatre présent les mardis et jeudis ainsi que d'une infirmière et d'une psychologue présentes du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30. L'équipe de liaison intervient selon le motif de ton hospitalisation, en réalisant des entretiens et un suivi pour t'accompagner même après la sortie si besoin.

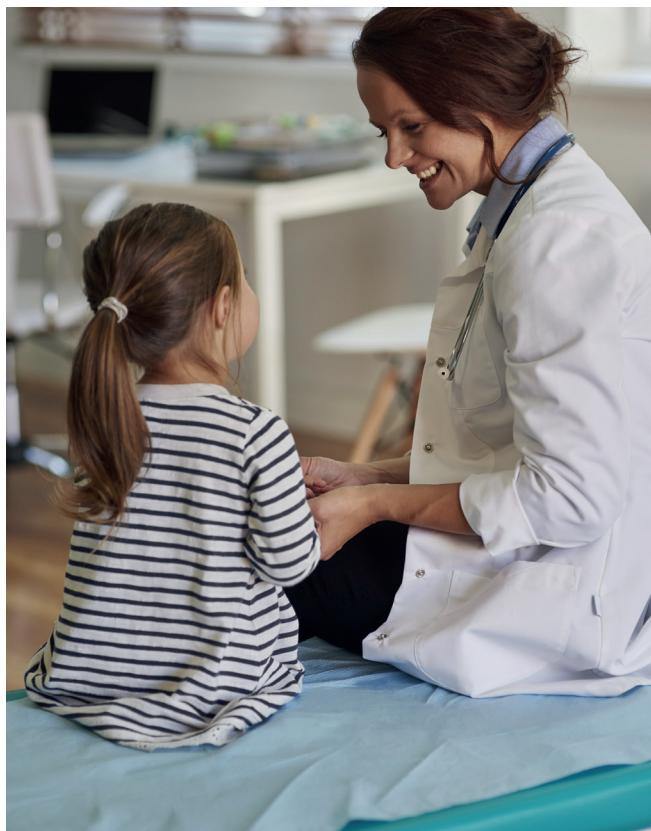


LE SÉJOUR

L'accueil dans le service

À l'arrivée dans le service l'accueil se fera par une infirmière, une aide-soignante ou une auxiliaire de puériculture.

Pour mieux connaître l'histoire de la maladie, elles poseront quelques questions (habitude de vie, alimentation, ATCD médicaux et chirurgicaux, traitements, ...) pour adapter leur prise en charge. Elles vont peser et mesurer l'enfant puis prendre la tension et la température. Un inventaire sera également réalisé, il est déconseillé de conserver des objets de valeur dans le service.



Pensez à apporter :



Vêtements confortables, pyjamas, chaussons, doudou, tétine, nécessaire de toilette (brosse à dent, dentifrice, gel douche, brosse, ...).

7

La chaîne Gulli est offerte en pédiatrie, si vous souhaitez d'autres chaînes connectez-vous via ce Q-R Code :

APP STORE TV



GOOGLE PLAY TV



Wifi gratuite : WIFI_USAGERS_GHCB

Infos parents

Vous avez la possibilité de rester 24h/24 auprès de l'enfant. En pédiatrie, le fauteuil accompagnant se convertit en lit.

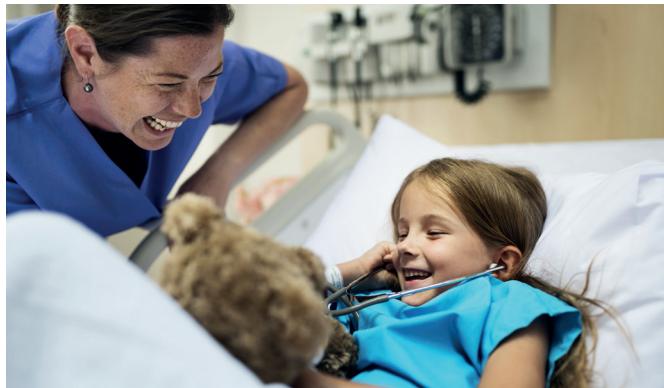
Vous pouvez également vous restaurer sur place :

- En pédiatrie, frigo et micro-ondes à disposition dans le service
- Cafétéria et distributeur au rez-de-chaussée
- Tickets repas en vente à l'accueil de pôle au tarif de 4.5€ pour le petit déjeuner et 12€ pour le déjeuner ou dîner

Le déroulement d'une journée type

Le déroulement de la journée vise à respecter le rythme de l'enfant en fonction de son âge et de ses habitudes de sommeil dans la mesure du possible.

La journée est rythmée par les soins, les repas, les différents examens, la visite du médecin et les activités de loisirs.



Info parents

Votre participation aux soins courants tel que la toilette, les changes et les repas rassure votre enfant.

Les soins et examens

Pendant le séjour le médecin peut prescrire divers examens :

- 8
- **La prise de sang** : c'est une piqûre qui permet de prendre un petit peu de sang, qui sera examiné avec des appareils spéciaux. Cela permet au médecin de mieux comprendre ce qu'il se passe dans le corps.
 - **La radiographie** : c'est une photo de l'intérieur du corps.
 - **L'échographie** : c'est un examen qui permet de voir en direct sur un écran l'image des organes qui sont à l'intérieur du corps par l'intermédiaire d'une petite sonde qu'il passe sur la zone à observer.
 - **Le scanner** : c'est un appareil où il faut être allongé, il permet d'effectuer une série de photographies d'une partie du corps. Il ne faut pas bouger pendant quelques minutes.

La prise en charge de la douleur est l'une de nos préoccupations principales.
Nos différents outils d'évaluation nous permettent d'adapter notre prise en charge tout au long de l'hospitalisation.

Nous utilisons différents moyens pour limiter la douleur :

- Antalgiques
- EMLA
- Distraction
- MEOPA
- Saccharose associé à la succion, ...

Il est important de souligner que le niveau d'inquiétude des parents influence la perception douloureuse de l'enfant.

Les règles de vie



Les visites

La présence des parents est autorisée 24h/24 auprès de leur enfant. Les autres visites sont possibles de 15h30 à 20h (en pédiatrie), dans la limite de 3 personnes dont l'un des parents au minimum. Les visites de mineurs sont limitées à la fratrie.

Afin de respecter le calme et la quiétude indispensables au bon rétablissement des enfants hospitalisés, nous demandons à chacun de faire preuve de discrétion aussi bien dans la chambre que dans les lieux communs.

L'hygiène

L'hôpital est un lieu de soins où des règles d'hygiène s'imposent et doivent être respectées, comme se laver régulièrement les mains. Plusieurs distributeurs de solutions hydro-alcoolique sont également mis à votre disposition.

Des précautions complémentaires peuvent être prescrites en cas de maladie contagieuse (bronchiolite, gastro-entérite, varicelle, ...), il est essentiel de respecter ses consignes pour éviter la contamination d'autres personnes.

La sécurité

Veuillez à bien refermer les barrières des lits des jeunes enfants, à les attacher dans les poussettes, chaise haute et transat. Soyez vigilants à ne pas les laisser seuls sur la table à langer, le lit ou le fauteuil.

Le matériel de couchage ne permet pas de faire du « cododo » de façon sécurisée. Les nourrissons doivent être couchés selon les recommandations de préventions de la Mort Inattendue du Nourrisson. Dans la mesure du possible nous pouvons mettre à votre disposition un berceau de « cododo » pour les plus petits.

Dans les lieux communs l'enfant reste sous votre surveillance.

Les dispositifs médicaux ne doivent être manipulés que par les professionnels de santé. De même, il est interdit de filmer et d'enregistrer les professionnels intervenant auprès de l'enfant.

Les loisirs (en pédiatrie)



10

Une salle de jeux ainsi qu'une salle multimédia sont accessibles dans le service, sauf contre-indication. Il est important que chacun respecte ces lieux et le matériel mis à disposition et le remette à sa place. les différents examens, la visite du médecin et les activités de loisirs.



Une aire de jeux est également accessible à l'extérieur selon l'état de santé, sous la surveillance d'un adulte référent.

Plusieurs associations interviennent afin de distraire les enfants et améliorer leur séjour :



LES BLOUSES ROSES

(Lundi, Jeudi et Vendredi après-midi)



RÊVE DE CLOWN

(1 mardi sur 2)

PÉDIAPETITPLUS

L'association fondée par l'équipe de pédiatrie*

*(Achat de loisirs créatifs, jeux et jouets, vêtements, ...)

D'autres associations font également des dons ponctuels

La scolarité

Si l'hospitalisation de l'enfant doit se prolonger, il est possible de faire appel au Service d'Accompagnement Pédagogique à l'Hôpital. En lien avec vous, cette démarche sera initiée par l'établissement de santé auprès du coordinateur SAPADHE.

LA SORTIE

La suite des soins

Elle se fait sur décision médicale en fonction de l'état de santé de votre enfant.

Seule une personne disposant de l'autorité parentale est autorisée à le faire sortir. En cas d'absence de celle-ci, l'autorisation écrite du représentant légal sera nécessaire.

Les ordonnances et le carnet de santé vous seront remis par les infirmières puéricultrices ainsi que les conseils de surveillance de votre enfant.

Les formalités administratives de sortie se font à l'accueil de pôle au 1er étage, en face des ascenseurs.



11

Votre avis nous intéresse !

Afin d'évaluer et d'améliorer notre prise en charge, nous vous invitons à remplir le questionnaire de satisfaction, joint au livret d'accueil du Centre Hospitalier. Il est à remettre à l'équipe, ou à déposer dans la boîte aux lettres situé à l'entrée du service.

Vous recevrez également à distance de l'hospitalisation le questionnaire national E-satis. Merci de prendre quelques minutes pour y répondre.





CHARTE DE L'ENFANT HOSPITALISÉ

"Le droit aux meilleurs soins possibles est un droit fondamental, particulièrement pour les enfants"

UNESCO

1

L'admission à l'hôpital d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en hôpital de jour.

2

Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui jour et nuit, quel que soit son âge ou son état.

3

On encouragera les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela toutes les facilités matérielles, sans que cela n'entraîne un supplément financier ou une perte de salaire. On informera les parents sur les règles de vie et les modalités de fonctionnement propres au service afin qu'ils participent activement aux soins de leur enfant.

4

Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie, et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant. On essaiera de réduire au minimum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.

6

Les enfants ne doivent pas être admis dans des services adultes. Ils doivent être réunis par groupes d'âge pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives adaptés à leur âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.

5

Les enfants et les parents ont le droit d'être informés pour participer à toutes les décisions concernant la santé et les soins. On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable.

8

L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.

7

L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.

10

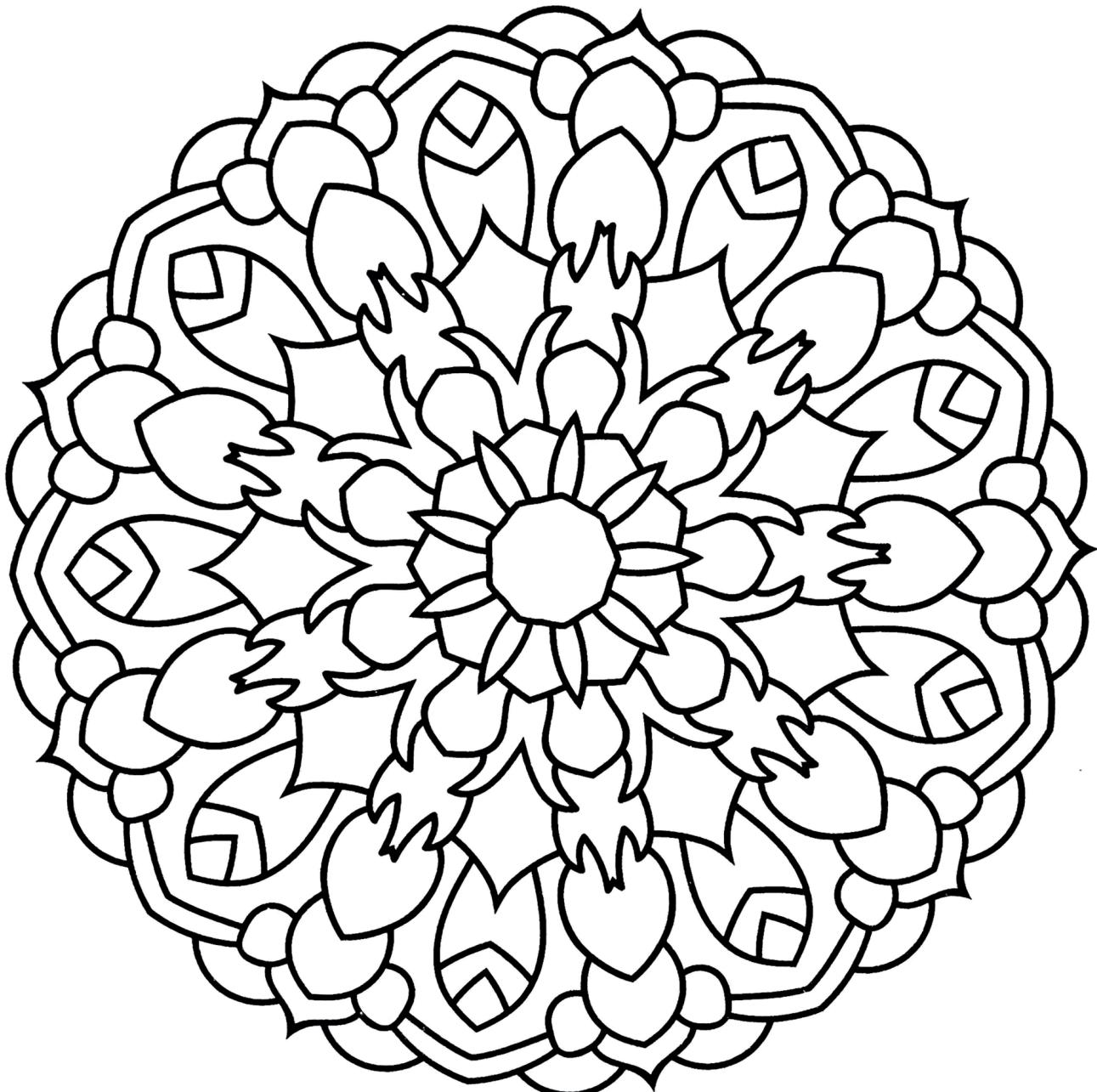
L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.

9

L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins donnés à chaque enfant.



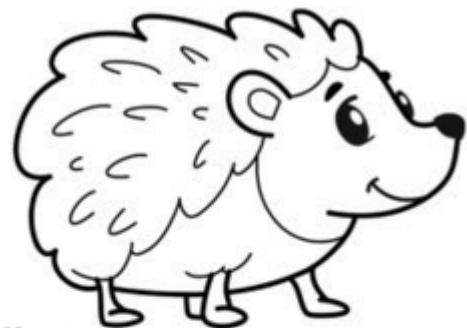
JEUX ET COLORIAGES



JEUX ET COLORIAGES

5	2	7	3	8	6
7	9		4	2	3
1	3		2	6	5
			4	2	7
4		3	8	6	5
2			9		
9			1	5	8
8	7	9			7
1	4				1

3	9		8	2	5
2	5	6		1	3
1	6	2		8	
			8		5
5		3	6	1	
2			5	4	8
5	7			2	9
6	3		1		5
4	1	2	9		



GROUPE HOSPITALIER CENTRE BRETAGNE



02 97 79 00 00



secretariat.direction@ch-centre-bretagne.fr



Groupe Hospitalier Centre Bretagne



gh_centrebretagne



Groupe Hospitalier Centre Bretagne



Groupe Hospitalier Centre Bretagne

www.ch-centre-bretagne.fr

